

## LICENCE STANDARD

## LICENCE D'UTILISATION NON-EXCLUSIVE DES PRODUITS SATELLITAIRES PLEIADES

Par l'accomplissement de l'un des actes suivants, l'UTILISATEUR FINAL signifie son acceptation des termes du présent contrat de licence d'utilisateur final (la « Licence ») : (a) l'acceptation totale ou partielle du devis correspondant à la fourniture du PRODUIT ; (b) l'ouverture de l'emballage du PRODUIT ; (c) le téléchargement, l'installation ou la manipulation du PRODUIT sur tout ordinateur ; (d) le paiement de tout ou partie du PRODUIT ; (e) la mise à disposition de tout TRAVAUX DÉRIVÉS ; (f) la dégradation ou la destruction du PRODUIT ; (g) la conservation du PRODUIT pendant plus de 7 jours suivant sa réception.

La Licence est conclue entre l'UTILISATEUR FINAL et AIRBUS DS, une entité du groupe AIRBUS.

## ARTICLE 1 - DEFINITIONS

« **AIRBUS DS** » : désigne Airbus DS Geo SA.

« **EXTRAIT** » : désigne un extrait d'un PRODUIT ou d'un PVA correspondant :

- (i) à un extrait de 1024 x 1024 pixels maximum ; ou
- (ii) au sous-extrait (ratio 32 par rapport au PAN originel ou ratio 8 par rapport à l'XS originel) de l'image originelle du PRODUIT, s'il est fourni avec le PRODUIT (fichier de prévisualisation).

« **IMAGE** » : désigne l'image satellitaire PLEIADES fournie par AIRBUS DS à l'UTILISATEUR FINAL.

« **PRODUIT** » : désigne la partie de l'IMAGE relative à la ZONE D'INTERET.

« **PVA** » : désigne tout produit développé par l'UTILISATEUR FINAL contenant des données images provenant du PRODUIT et entraînant une modification substantielle du PRODUIT par des manipulations techniques et/ou l'ajout d'autres données. Nonobstant ce qui précède, par exception expresse, tout Modèle Numérique d'Élévation ainsi que tout Modèle Numérique de Terrain dérivé d'un PRODUIT sera toujours considéré comme PVA.

« **TRAVAUX DÉRIVÉS** » : désigne toute information ou tout produit dérivé quel qu'il soit, développé à partir du PRODUIT par l'UTILISATEUR FINAL et qui ne contient aucune donnée image issue du PRODUIT, qui est irréversible et découplé de l'imagerie source du PRODUIT. Nonobstant ce qui précède, par exception expresse, tout Modèle Numérique d'Élévation ainsi que tout Modèle Numérique de Terrain (sous quelque forme que ce soit, par exemple une base de données) dérivé d'un PRODUIT ne sera jamais considéré comme TRAVAUX DÉRIVÉS.

« **UTILISATEUR FINAL** » : désigne soit la personne physique agissant en son nom propre, soit la personne morale de droit privé, y compris ses éventuels bureaux et/ou succursales dans son pays de résidence, soit l'organisme public, à qui est fourni le PRODUIT et qui accepte la Licence. Si le PRODUIT est fourni à un organisme public (agence publique, collectivité locale, ministère, ...), l'UTILISATEUR FINAL sera considéré comme étant uniquement l'entité de l'organisme public domiciliée à l'adresse physique à laquelle le PRODUIT est livré, sauf en cas d'accord préalable écrit d'AIRBUS DS.

« **UTILISATEUR FINAL AFFILIÉ** » : désigne toute personne morale de droit privé ou organisme public engagé dans un Projet Commun avec l'UTILISATEUR FINAL tel qu'identifié par écrit par l'UTILISATEUR FINAL à AIRBUS DS avant acceptation de la Licence. Lorsque l'UTILISATEUR FINAL AFFILIÉ est un organisme public (agence publique, collectivité locale, ministère, ...), il sera considéré comme étant uniquement l'entité de l'organisme public domicilié à l'adresse physique à laquelle le PRODUIT est livré, sauf en cas d'accord préalable écrit d'AIRBUS DS.

« **ZONE D'INTERET** » : désigne la zone géographique sélectionnée par l'UTILISATEUR FINAL, pour laquelle AIRBUS DS concède à l'UTILISATEUR FINAL les droits définis ci-dessous. AIRBUS DS se réserve le droit de fournir à l'UTILISATEUR FINAL une IMAGE plus importante que la ZONE D'INTERET.

## ARTICLE 2 - LICENCE

Les droits définis ci-dessous (à l'exception de ceux définis aux paragraphes (a) et (b)) sont concédés uniquement pour les données relatives à la ZONE D'INTERET. Ainsi, aucun droit (à l'exception de ceux définis aux paragraphes (a) et (b)) n'est concédé à l'UTILISATEUR FINAL sur les données de la partie de l'IMAGE ne concernant pas la ZONE D'INTERET.

## 2.1 Usages autorisés

Par la présente, AIRBUS DS concède à l'UTILISATEUR FINAL une Licence limitée, non-exclusive et non transférable, lui permettant :

## Airbus DS Geo SA

Société anonyme (325 089 589 R.C.S. Toulouse) au capital de 18 022 949 €  
Siège social : 5 Rue des Satellites, 31400 Toulouse, France  
TVA : FR 30325089589 – APE/NAF : 7112B

- (a) de faire un nombre illimité de copies du PRODUIT pour les usages autorisés par cet article 2.1 ;
- (b) d'installer le PRODUIT sur autant d'ordinateurs personnels que nécessaire dans ses locaux, y compris sur un réseau informatique interne (à l'exclusion expresse du réseau Internet, excepté dans les conditions prévues par le paragraphe (g) ci-dessous) pour les usages autorisés par cet article 2.1 ;
- (c) d'utiliser le PRODUIT pour ses propres besoins internes ;
- (d) de changer ou modifier le PRODUIT afin de produire des PVA et/ou des TRAVAUX DÉRIVÉS ;
- (e) d'utiliser tout PVA pour ses propres besoins internes ;
- (f) de mettre à la disposition des contractants et des consultants de l'UTILISATEUR FINAL, le PRODUIT et/ou tout PVA, que ceux-ci utiliseront exclusivement pour le compte de l'UTILISATEUR FINAL et sous réserve que lesdits contractants et consultants se soient engagés par avance et par écrit (I) à être tenus par les mêmes restrictions d'usage que l'UTILISATEUR FINAL, et (II) à retourner le PRODUIT et tout PVA à l'UTILISATEUR FINAL et à n'en conserver aucune copie, une fois les travaux du contractant ou consultant terminés. Par exception expresse, il est interdit de mettre à la disposition d'un tiers tout PRODUIT 3D et PVA en découlant, sauf en cas d'accord préalable écrit d'AIRBUS DS ;
- (g) de mettre en ligne sur un site Internet un EXTRAIT dans un format image compatible Internet (sans les métadonnées associées), avec mention lisible du crédit reproduit dans l'article 3.4.  
La mise en ligne de cet EXTRAIT sera utilisée uniquement à des fins promotionnelles de l'activité de l'UTILISATEUR FINAL et elle ne pourra en aucun cas permettre le téléchargement de l'EXTRAIT publié, ni être utilisée pour distribuer, vendre, céder, disposer de, louer, sous-licencier ou transférer ledit EXTRAIT.  
Avant toute mise en ligne, l'UTILISATEUR FINAL en informera AIRBUS DS en précisant l'adresse URL utilisée à l'adresse suivante : [contact@astrium-geo.com](mailto:contact@astrium-geo.com) ;
- (h) d'imprimer tout EXTRAIT et de diffuser l'EXTRAIT imprimé à des fins promotionnelles exclusivement. Sur l'EXTRAIT imprimé, le crédit reproduit à l'article 3.4 devra apparaître de façon lisible écrit en entier ;
- (i) d'utiliser librement et de distribuer les TRAVAUX DÉRIVÉS ; et
- (j) de partager le PRODUIT et/ou tout PVA avec tout UTILISATEUR FINAL AFFILIÉ dans le cadre d'un Projet Commun sous réserve des dispositions cumulatives suivantes :
- avant d'accepter la Licence, l'UTILISATEUR FINAL devra avoir notifié par écrit à AIRBUS DS:
    - le nom, la forme juridique, l'adresse physique de chaque UTILISATEUR FINAL AFFILIÉ ;
    - le détail du Projet Commun pour lequel l'UTILISATEUR FINAL et les UTILISATEURS FINAUX AFFILIÉS coopèrent et pour lequel le PRODUIT est commandé ;
  - l'UTILISATEUR FINAL conclura avec chaque UTILISATEUR FINAL AFFILIÉ un accord par lequel :
    - chaque UTILISATEUR FINAL AFFILIÉ se verra accorder les droits définis aux paragraphes (a) à (i) ci-dessus ;
    - chaque UTILISATEUR FINAL AFFILIÉ s'engagera à l'égard de l'UTILISATEUR FINAL à se conformer aux dispositions et restrictions stipulées dans la Licence ;
  - l'UTILISATEUR FINAL se porte fort du respect de chaque UTILISATEUR FINAL AFFILIÉ des dispositions et restrictions stipulées dans la Licence et indemniser et tiendra AIRBUS DS indemne de toute responsabilité à ce titre.

Tout droit non expressément concédé par AIRBUS DS au titre du présent Article 2.1 est réservé par AIRBUS DS.

## 2.2 Usages interdits

L'UTILISATEUR FINAL reconnaît et accepte que le PRODUIT est et reste la propriété d'AIRBUS DS et/ou de ses donneurs de licence, qu'il contient des informations qui appartiennent à AIRBUS DS et qu'il est par conséquent fourni à l'UTILISATEUR FINAL sur une base confidentielle.

L'UTILISATEUR FINAL s'interdira et se porte fort de ce que tout contractant ou consultant engagé conformément aux dispositions de l'Article 2.1(f) s'interdise :

- (a) toute vente ou location de tout PRODUIT ou PVA ;
- (b) toute modification ou suppression des mentions de *copyright* ou de propriété figurant dans ou sur les PRODUITS ;
- (c) toute utilisation d'un PRODUIT ou d'un EXTRAIT dans le cadre d'une analyse comparative (telle que le *benchmarking*) ;
- (d) toute action qui ne soit expressément autorisée dans l'article 2.1.

## ARTICLE 3 – DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

**3.1** Les données images satellitaires contenues dans le PRODUIT sont la propriété du Centre National d'Études Spatiales (CNES), France.

**3.2** Le PRODUIT est protégé par les lois françaises et internationales sur la propriété intellectuelle et en particulier le droit d'auteur (*copyright*).

---

### Airbus DS Geo SA

Société anonyme (325 089 589 R.C.S. Toulouse) au capital de 18 022 949 €  
Siège social : 5 Rue des Satellites, 31400 Toulouse, France  
TVA : FR 30325089589 – APE/NAF : 7112B

- 3.3** De plus, le PRODUIT et les données images satellitaires qu'il contient sont protégés au titre des articles L. 341-1 à 343-7 du Code français de la Propriété Intellectuelle, tel qu'amendé par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1998 relative à la protection des bases de données, et les lois équivalentes des pays européens ayant transposé dans leur législation la Directive de l'U.E. n° 96/9 du 11 mars 1996 relative à la protection des bases de données.
- 3.4** Tout PRODUIT, PVA et/ou EXTRAIT, lorsqu'il est mis à disposition et/ou imprimé conformément aux usages expressément autorisés dans l'article 2.1, doit contenir le logo d'AIRBUS DS et faire apparaître de façon lisible et en toutes lettres le crédit suivant : « © CNES (date de prise de vue), Distribution AIRBUS DS ».

#### **ARTICLE 4 – GARANTIE - RESPONSABILITE**

- 4.1** AIRBUS DS garantit qu'elle possède des droits de propriété suffisants sur le PRODUIT pour le mettre à la disposition de l'UTILISATEUR FINAL conformément aux termes de la Licence.
- 4.2** Le PRODUIT est complexe ; AIRBUS DS ne garantit pas que le PRODUIT est exempt de bugs, d'erreurs, de défauts ou d'omissions et que l'utilisation du PRODUIT ne comportera aucune erreur et ne sera jamais interrompue ni que toutes les non-conformités seront corrigées ou susceptibles de l'être. AIRBUS DS ne garantit pas non plus que le PRODUIT répondra à toutes les exigences ou à toutes les attentes de l'UTILISATEUR FINAL ni qu'il sera adapté aux objectifs attendus par l'UTILISATEUR FINAL. Aucune garantie expresse ou implicite d'aptitude à un usage spécifique ou de commerciabilité n'est associée à la vente ou à l'utilisation du PRODUIT. AIRBUS DS décline toutes les garanties autres que celles expressément définies aux articles 4.1 et 4.2.  
Dans le cas où le PRODUIT livré directement par AIRBUS DS est substantiellement différent des spécifications techniques applicables au PRODUIT commandé ou de la zone d'intérêt commandée ou si le support sur lequel AIRBUS DS livre le PRODUIT à l'UTILISATEUR FINAL est défectueux, ainsi que démontré par l'UTILISATEUR FINAL et accepté par AIRBUS DS, AIRBUS DS devra, à sa seule discrétion, soit remplacer le PRODUIT soit rembourser le prix payé par l'UTILISATEUR FINAL. Toute réclamation sera notifiée à AIRBUS DS dans les sept (7) jours suivant la livraison du PRODUIT à l'UTILISATEUR FINAL. Après cette période, le PRODUIT sera considéré comme étant conforme aux spécifications et inconditionnellement et irrévocablement accepté par l'UTILISATEUR FINAL.
- 4.3** En aucun cas AIRBUS DS ni aucune personne ayant participé au développement, à la production ou à la fourniture du PRODUIT ne pourra être tenue responsable de toute réclamation, dommage ou perte occasionnés à et/ou par l'UTILISATEUR FINAL ou tout UTILISATEUR FINAL AFFILIÉ, y compris, de façon non exhaustive, tout dommage indirect ou immatériel (tel que perte de production, de revenu, de chiffre d'affaire, manque à gagner, surcoût de production ...) ou punitif résultant de l'usage ou de l'incapacité d'utiliser le PRODUIT et ne pourra être l'objet d'aucune action en justice sur ce motif.  
La responsabilité totale et cumulée d'AIRBUS DS et de toute personne ayant participé au développement, à la production ou à la fourniture du PRODUIT ne pourra en aucun cas excéder la somme payée par l'UTILISATEUR FINAL pour acquérir le PRODUIT cause directe de la perte ou du dommage.

#### **ARTICLE 5 – DIVERS**

- 5.1** La durée de la Licence est illimitée. Outre toutes les autres mesures auxquelles il est habilité à recourir au titre de la Licence ou de la loi, AIRBUS DS peut résilier immédiatement la Licence en notifiant par écrit l'UTILISATEUR FINAL si celui-ci enfreint l'une quelconque des clauses de la Licence. Dans ce cas, l'UTILISATEUR FINAL ne pourra réclamer aucun remboursement ou compensation. Dès la résiliation, l'UTILISATEUR FINAL devra retourner les PRODUITS et les PVA à AIRBUS DS.
- 5.2** L'UTILISATEUR FINAL ne cèdera, partiellement ou intégralement, la Licence sans avoir reçu par écrit l'accord préalable d'AIRBUS DS.
- 5.3** Si l'une des clauses de la Licence est déclarée nulle ou non exécutoire, les autres resteront applicables.
- 5.4** La Licence est régie par la loi française. Tous les litiges seront soumis à la compétence des tribunaux de Toulouse, France.

\_\_\_\_\_  
(Date)

\_\_\_\_\_  
(Nom du représentant de l'UTILISATEUR FINAL)

\_\_\_\_\_  
(Titre du représentant de l'UTILISATEUR FINAL)

\_\_\_\_\_  
(Nom de l'organisation de l'UTILISATEUR FINAL)

\_\_\_\_\_  
(Signature du représentant de l'UTILISATEUR FINAL)

---

**Airbus DS Geo SA**

Société anonyme (325 089 589 R.C.S. Toulouse) au capital de 18 022 949 €  
Siège social : 5 Rue des Satellites, 31400 Toulouse, France  
TVA : FR 30325089589 – APE/NAF : 7112B